

# Les inégalités de conditions de vie dans la zone euro

Sophie Ponthieux, division Conditions de vie des ménages, Insee

**D**ans la zone euro, les ménages ne sont pas égaux en termes de bien-être matériel, que ce soit par leurs conditions de logement, leur équipement en biens durables ou leur consommation. En 1997, 46 % des ménages ne subissent aucun manque sur les 17 critères utilisés pour évaluer ce bien-être. Les autres ménages connaissent des privations qui diffèrent d'un pays à l'autre, à la fois par leur intensité et dans leur nature. Dans la zone euro, 12 % des ménages sont considérés comme « pauvres en conditions de vie ». Cette proportion varie de 7 % aux Pays-Bas à plus de 16 % au Portugal, la France se situant dans la moyenne. Ces ménages ont tous, par rapport à leurs compatriotes, des conditions de vie significativement moins favorisées. La pauvreté des conditions de vie se concentre, dans presque tous les pays étudiés, sur les mêmes types de ménages : personnes isolées, familles monoparentales, et familles nombreuses. Enfin, ils sont aussi plus souvent pauvres – en termes monétaires – que la moyenne, sans toutefois que ces deux formes de pauvreté se confondent.

Constituée autour d'une monnaie unique, la « zone euro » réunit des pays dont les différences sont bien connues en matière de niveaux de vie et de pauvreté, opposant globalement pays du Nord et pays du Sud. A ces différences se superposent des inégalités que les ménages subissent en termes de bien-être matériel. Le Panel communautaire des ménages permet de les évaluer à partir de trois composantes de la qualité de vie des ménages : les caractéristiques de leur logement, de leur équipement en biens durables et de leur consommation courante, déclinées en 17 critères (cf. encadré 1 et Source). Ne pas posséder l'un de ces éléments est considéré comme un « manque » pour le ménage.

Encadré 1

## Les 17 critères d'évaluation du « bien-être matériel »

L'approche des inégalités en termes de conditions de vie s'inscrit dans les approches multidimensionnelles de la pauvreté, qui visent à prendre en compte non seulement les niveaux de vie, mais aussi les éléments non monétaires de bien-être matériel et social. Pour évaluer ce bien-être matériel une liste de référence de 17 éléments a été constituée. Elle s'appuie sur celles utilisées dans les travaux existants.

- Le logement : on considère d'une part le confort élémentaire, c'est-à-dire disposer d'une baignoire ou d'une douche, de l'eau chaude courante, de toilettes, d'un chauffage adéquat, et d'autre part l'existence de problèmes particuliers tels que la vétusté et le manque d'espace. Le logement est dit vétuste s'il y a au moins deux réponses positives aux questions suivantes : « les murs ou sols sont-ils humides ? », « les fenêtres ou portes sont-elles étanches ? », « y-a-t-il des fuites dans le toit ? ». La source utilisée ne permet pas de calculer un indicateur de surpeuplement des logements pour tous les pays ; pour disposer d'une information comparable on a exploité la réponse à la question « votre logement est-il trop petit ? » qui est moins objective mais de nature comparable pour tous les pays.
- Les biens durables : les équipements pris en compte sont d'abord des biens très répandus, de diffusion assez ancienne : téléphone, téléviseur couleur et automobile. S'y ajoutent quelques biens dont la diffusion est plus récente : magnétoscope, four à micro-ondes et lave-vaisselle. On ne prend en compte l'absence de ces biens que si elle est due au manque d'argent.
- La consommation : le principe est de vérifier si le ménage a les moyens financiers lui permettant, s'il le souhaite, telle ou telle dépense. On repère ainsi des privations élémentaires : ne pas pouvoir acheter de la viande (ou équivalent) au moins un jour sur deux, des vêtements neufs plutôt que d'occasion, ne pas pouvoir chauffer suffisamment son logement, et d'autres manques significatifs d'une insuffisance de ressources financières : ne pas avoir les moyens d'inviter des amis ou parents (au moins une fois par mois), ne pas pouvoir partir en vacances au moins une semaine par an.
- Les « privations élémentaires » ne sont évaluées que sur 10 de ces 17 critères : confort minimum du logement ; biens durables les plus répandus ; accès à une consommation de base.

INSEE  
PREMIERE

Selon le critère considéré, les différences entre les pays sont d'ampleur variable (tableau 1). Mais, à l'exception du Portugal où les privations sont systématiquement supérieures à la moyenne euro, les différences sont surtout ponctuelles. Par exemple, c'est en Italie que l'on trouve la plus forte proportion de ménages manquant d'un chauffage adéquat, en Irlande la plus forte proportion de ceux n'ayant pas le téléphone, en Allemagne la plus grande part de ceux n'ayant pas de voiture et en Finlande la plus grande part de ceux qui n'ont pas les moyens d'une consommation régulière de viande. Par ailleurs, la proportion de ménages concernés par un manque est très inégale selon le critère considéré : tous pays confondus, si un peu plus de 28 % des ménages ne peuvent s'offrir une semaine de vacances par an, seulement 1 % environ n'ont pas de téléviseur couleur par manque d'argent.

### Dans la zone euro, 46 % des ménages disposent des 17 éléments du « bien-être matériel »

La proportion de ménages qui disposent de tous les éléments de « bien-être matériel » retenus est de 46 % pour l'ensemble des pays. Elle s'échelonne de 14 % au Portugal à 60 % aux Pays-Bas. Avec 45 %, la France se situe au niveau de la moyenne (graphique 1). Les habitants des pays du Sud de

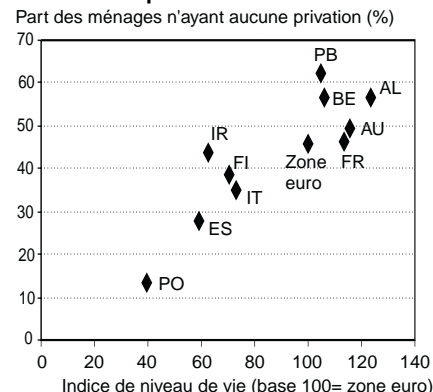
l'Europe sont moins favorisés que la moyenne tandis que ceux du Nord le sont plus, la Finlande faisant exception. Ces écarts ne reflètent que partiellement ceux des niveaux de vie. Ainsi, par exemple, le niveau de vie est plus élevé en Allemagne qu'aux Pays-Bas alors que la proportion de ménages ayant accès à tous les éléments de bien-être est supérieure aux Pays-Bas. En France et en Irlande, ces proportions sont très proches alors que les niveaux de vie sont sensiblement différents.

### Des manques de différente nature selon les pays ...

Parmi les ménages qui supportent au moins une privation, le nombre moyen de manques est voisin pour tous les pays, à l'exception du Portugal où il est beaucoup plus élevé (du double de la moyenne euro) (graphique 2). Plus que leur nombre, c'est surtout la nature des manques qui différencie les pays. Les privations les plus fréquentes, dans l'ensemble des pays, concernent le domaine de la consommation, qui représente 46 % du nombre total des privations. L'impossibilité de partir en vacances, qui pèse à elle seule pour près de 20 % du total, explique en grande partie ce résultat. Les manques de biens durables représentent 31 % du total, et les privations en matière de logement 23 % (tableau 2). Quelques pays s'écartent de cette struc-

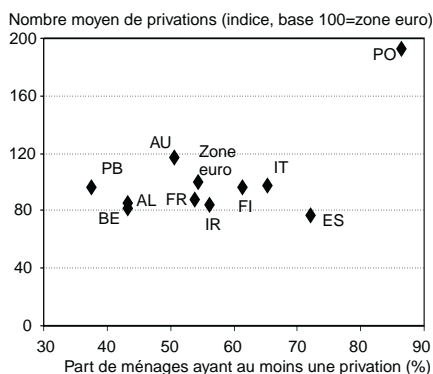
ture moyenne. Ainsi, en Allemagne et en Irlande, l'absence de biens durables

#### ① Proportion de ménages n'ayant aucune privation et niveau de vie



Source : Eurostat, Panel communautaire de ménages, vague 4, 1997

#### ② Proportion de ménages subissant au moins une privation et nombre de privations



Source : Eurostat, Panel communautaire de ménages, vague 4, 1997

#### ① Privations par domaine

	AL	AU	BE	ES	FI	FR	IR	IT	PB	PO	Ensemble
En % des ménages											
<b>Le logement :</b>											
ne dispose pas d'une baignoire ou douche	1,7	2,8	3,6	1,5	3,4	3,6	3,6	1,8	1,0	11,8	2,5
ne dispose pas de toilettes	1,0	4,5	3,0	0,7	2,2	2,8	2,7	1,4	0,7	10,4	1,9
ne dispose pas de l'eau chaude courante	3,9	1,8	3,4	2,7	2,5	2,0	4,5	2,4	0,4	16,6	3,2
ne dispose pas d'un chauffage adéquat	3,7	5,3	7,2	2,3	3,7	10,9	8,6	15,3	6,7	39,6	8,7
est vétuste	2,4	3,8	5,4	10,6	1,9	7,0	6,4	3,3	4,5	27,7	5,4
est trop petit	10,8	14,0	11,8	20,5	16,1	13,4	12,1	18,0	10,5	27,9	14,5
<b>Le ménage ne possède pas, par manque de ressources, les biens durables suivants :</b>											
téléphone	1,4	1,7	1,8	6,6	3,0	1,1	9,2	4,1	0,5	15,5	2,9
téléviseur couleur	0,7	0,8	0,8	0,7	1,6	1,3	1,7	1,2	0,5	6,0	1,1
voiture	15,3	5,6	6,4	13,8	8,8	5,7	13,8	3,4	6,1	22,0	9,9
magnétoscope	9,8	6,5	4,3	13,2	6,9	7,0	7,0	8,4	4,0	27,0	9,1
four micro-ondes	9,0	6,6	4,5	19,4	5,4	6,3	10,2	9,6	4,5	39,5	10,0
lave-vaisselle	17,1	14,2	8,3	28,2	8,5	9,2	18,3	16,8	3,9	43,4	16,1
<b>Les ressources du ménage ne lui permettent pas d'accéder, s'il le souhaite, aux consommations suivantes :</b>											
viande ou équivalent un jour sur deux	4,4	6,5	2,7	2,1	9,0	4,4	2,5	6,1	2,2	6,0	4,5
vêtements neufs plutôt que d'occasion	12,7	9,4	7,3	9,0	17,0	8,6	6,4	15,6	13,3	43,1	12,7
température suffisante dans le logement	1,5	2,0	3,2	50,4	5,3	5,9	6,7	19,2	2,5	63,8	13,2
inviter des amis ou de la famille une fois par mois	12,8	11,6	10,3	12,9	18,4	10,0	11,4	18,7	7,7	20,0	13,3
partir une semaine en vacances une fois par an	13,1	22,1	22,7	48,2	42,1	31,6	32,8	39,2	14,0	61,7	28,5

Champ : Ménages

Source : Eurostat, Panel communautaire de ménages, vague 4, 1997

représente la plus forte proportion du total des privations : ceci s'explique en grande partie par le moindre équipement en automobile de ces deux pays. En revanche, aux Pays-Bas, en Belgique et en France les problèmes de logement priment sur les manques de biens durables. En moyenne, dans l'ensemble des domaines, 38 % des manques sont de nature « élémentaire » (cf. encadré 1). Ces « privations élémentaires » représentent de 30 % à 45 % du total de chaque domaine.

### ...qui ne résultent pas que des écarts de niveau de vie

L'accès au « bien-être matériel » ne s'explique pas que par le niveau de vie. Les caractéristiques socioculturelles et économiques des pays influent sur les choix de leurs habitants. Par exemple les caractéristiques des logements dépendent du type d'habitat du pays (maisons individuelles ou appartements en immeuble), de l'ancienneté de son parc immobilier, de son degré d'urbanisation, ou encore de sa politique en matière de logement. Certaines inégalités apparentes trouvent leur explication dans les préférences des individus et dans l'offre que propose le marché. Ainsi l'absence de logements neufs, ou rénovés, ou encore de grande taille sur le marché peut décourager des personnes ayant cependant un niveau de vie élevé. De la même façon le coût d'une voiture peut paraître rédhibitoire dans les pays où les modes de transport alternatifs (vélo, transports en commun) sont les plus développés.

## ② Composition des privations par domaine

	Consommation	dont vacances	Biens durables	Logement	Part des privations élémentaires
Allemagne	36,6	10,8	44,0	19,3	38,1
Autriche	43,3	18,6	29,6	27,1	33,8
Belgique	43,4	21,3	24,3	32,3	37,0
Espagne	50,5	19,8	33,7	15,8	37,0
Finlande	58,9	27,0	21,9	19,1	36,3
France	46,3	24,2	23,4	30,3	35,3
Irlande	37,8	20,8	38,2	24,0	37,7
Italie	53,6	21,3	23,6	22,9	38,2
Pays-Bas	48,0	17,0	23,3	28,6	40,7
Portugal	40,4	12,8	31,8	27,8	48,7
<b>Ensemble</b>	<b>45,8</b>	<b>18,1</b>	<b>31,2</b>	<b>22,9</b>	<b>38,3</b>

Champ : Ménages ayant au moins une privation

Lecture : Le nombre total de manques est constitué pour 45,8 % de privations de consommation (dont 18,1 % provenant de l'impossibilité de financer des vacances), pour 31,2 % de manques concernant les biens durables, et pour 22,9 % de manques relatifs au confort du logement. Tous domaines confondus, 38,3 % des privations correspondent à des privations élémentaires.

Source : Eurostat, Panel communautaire de ménages, vague 4, 1997

Pour comparer les inégalités de bien-être matériel entre pays il est donc nécessaire de tenir compte des différences relevant des modes de vie et des habitudes de consommation. Une façon de les prendre en compte consiste à pondérer chaque élément de bien-être manquant par son « taux de diffusion » au sein de la population d'un pays (cf. encadré 2). Ainsi une privation a un « poids » d'autant plus fort qu'elle ne concerne que peu de ménages. Par exemple, le fait de ne pas pouvoir partir en vacances sera considéré comme plus pénalisant pour un ménage allemand ou néerlandais (86 % des ménages ont cette possibilité) que pour un ménage français (68 % des ménages). Dans le calcul des seuils de « pauvreté en conditions de vie », les manques sont donc pris en compte selon ce qu'ils pèsent dans chaque pays.

### La « pauvreté des conditions de vie » concerne 12 % des ménages de la zone euro...

Dans la zone euro, 11,8 % des ménages sont « pauvres en conditions de vie » selon le seuil défini ci-dessus. Cette proportion s'échelonne de 6,8 % aux Pays-Bas à 16,4 % au Portugal. La France, avec 11,5 %, se situe dans la moyenne. Au total, cette forme de pauvreté concerne un peu plus de 13 millions de ménages européens, et environ 31 millions de personnes. Cependant elle ne se concrétise pas par des conditions de vie identiques d'un pays à l'autre. Les privations subies par

ces ménages diffèrent d'abord par leur intensité : leur nombre moyen varie de moins de 5 aux Pays-Bas à 11 au Portugal. Elles diffèrent également par leur nature, essentiellement en matière de consommation en Autriche, Finlande, France, Italie et aux Pays-Bas, mais plutôt en biens durables en Allemagne et en Espagne. Enfin, quel que soit le pays, ces ménages défavorisés subissent une proportion de privations élémentaires sensiblement plus élevée que la moyenne.

### ...et se concentre sur les mêmes catégories de ménages

Familles nombreuses, personnes isolées et familles monoparentales : dans chacun des pays de la zone euro, ces trois catégories de ménages sont plus susceptibles que les autres d'être « pauvres en conditions de vie ».

La proportion des familles monoparentales est ainsi, tous pays confondus, deux fois plus élevée parmi les ménages pauvres en conditions de vie que dans l'ensemble des ménages ; aux Pays-Bas, elle est même cinq fois plus élevée (tableau 3, a). La part des ménages constitués de personnes seules est 1,5 fois plus élevée en moyenne pour l'ensemble des pays, et jusqu'à 2 fois plus au Portugal. Enfin, sauf aux Pays-Bas, les ménages ayant au moins trois enfants sont également plus souvent concernés, jusqu'à deux fois plus souvent qu'en moyenne en Autriche.

Par ailleurs, les revenus du travail constituent une part plus faible qu'en moyenne des ressources de ces ménages. Ainsi, la part de ménages dont le revenu est composé principalement d'allocations de chômage ou de prestations sociales est 3 fois plus élevée parmi ces ménages qu'en moyenne ; la part de ceux qui perçoivent principalement des retraites est 1,2 fois plus élevée (tableau 3, b). En revanche, quel que soit le pays, les ménages percevant principalement des revenus d'activité sont moins touchés par cette forme de pauvreté.

Ces caractéristiques sont aussi celles de la pauvreté monétaire, ce qui n'est pas très étonnant. Bien que les deux formes de pauvreté ne se recouvrent pas, elles sont néanmoins très liées. Quel

que soit le pays, les ménages pauvres en conditions de vie sont aussi plus souvent pauvres en termes monétaires que l'ensemble des ménages (tableau 3, c).

Ainsi en Allemagne et aux Pays-Bas, ces ménages défavorisés sont 5 fois et 4 fois plus souvent pauvres - en termes monétaires - que la moyenne.

### 3 Concentration des caractéristiques des ménages pauvres en conditions de vie<sup>(1)</sup>

	AL	AU	BE	ES	FI	FR	IR	IT	PB	PO	Ensemble
<b>a. Type de ménage</b>											
personnes seules	1,8	1,4	1,5	1,5	1,5	1,4	1,1	1,4	1,7	2,0	1,5
couples sans enfant	0,4	0,6	0,7	1,1	0,6	0,7	0,7	0,8	0,4	0,9	0,7
parents isolés	2,6	2,0	2,4	1,1	1,7	1,9	2,8	1,5	5,4	0,8	2,1
couples avec 1 ou 2 enfants	0,5	0,9	0,5	0,5	0,6	0,5	0,7	0,8	0,4	0,5	0,6
couples avec 3 enfants et plus	1,4	2,1	1,1	1,0	0,8	1,3	1,6	1,8	0,5	1,7	1,4
autres cas	0,5	0,7	0,8	1,1	0,5	1,3	0,9	0,9	0,3	1,0	1,0
<b>b. Principale source de revenus</b>											
salaires	0,5	0,8	0,5	0,6	0,6	0,7	0,6	0,8	0,4	0,8	0,7
revenus d'activité indépendante	0,4	0,9	0,7	0,5	0,5	0,7	0,4	0,7	0,4	0,4	0,6
retraites	1,2	1,1	0,9	1,5	0,6	1,0	0,9	1,1	1,1	1,6	1,2
allocations de chômage	3,9	3,5	3,7	2,5	2,1	2,6	3,2	3,4	2,7	0,5	3,0
prestations sociales	3,9	1,6	3,2	1,9	2,2	4,0	2,5	2,5	3,9	1,8	3,0
<b>c. Pauvreté monétaire</b>											
	5,0	2,5	2,7	2,8	2,9	3,4	1,1	3,2	4,1	2,8	3,6

Champ : Ménages pauvres en conditions de vie

(1) L'indicateur utilisé ici, calculé pays par pays, est le rapport entre la proportion d'une catégorie donnée parmi les ménages pauvres en conditions de vie et la proportion de cette même catégorie parmi l'ensemble des ménages.

Lecture : en Allemagne, la part des ménages composés d'une seule personne est 1,8 fois plus élevée parmi les ménages pauvres en conditions de vie que parmi l'ensemble des ménages allemands.

Source : Eurostat, Panel communautaire de ménages, vague 4, 1997

#### Encadré 2

#### Le seuil de pauvreté en « conditions de vie »

Pour tenir compte des différences structurelles entre les pays on affecte chaque manque d'un poids proportionnel au « taux de diffusion » national de l'élément correspondant. Le taux de diffusion, calculé pour chaque item, est la proportion de ménages qui ne sont pas privés de l'élément considéré. L'addition des manques ainsi pondérés pour chaque ménage donne un « score de privations ». On calcule ensuite, pour chaque pays, un seuil de « pauvreté des conditions de vie », de façon à comparer les caractéristiques des ménages plus ou moins défavorisés. Le calcul de ce seuil s'inspire de la méthode utilisée pour définir le seuil de pauvreté monétaire, où l'on retient fréquemment une fraction de la médiane du revenu équivalent. Sur ce principe de base, deux aménagements ont été apportés. Tout d'abord, comme la médiane du score de privations peut être égale à zéro,

c'est la médiane pour les ménages subissant au moins un manque qui a été utilisée. Ensuite, à l'opposé de la pauvreté monétaire où l'on cherche à repérer les plus faibles revenus, c'est ici les plus forts manques que l'on vise ; le seuil n'est donc pas une fraction mais un multiple de la médiane ainsi obtenue. Par analogie avec le seuil de pauvreté monétaire, souvent fixé à la demi-médiane des revenus, le seuil de « pauvreté en conditions de vie » retenu est le double de la médiane du nombre pondéré de manques. C'est donc un seuil relatif, et il est calculé pays par pays : on est « pauvre en conditions de vie » par rapport aux conditions de vie de ses compatriotes, et pas forcément par rapport à celles des ménages du pays voisin. On compare alors les manques dans une perspective de « normes sociales » nationales, et non dans une perspective de norme européenne.

## Source

La source utilisée pour cette étude est le Panel communautaire de ménages, qui résulte d'une enquête multidimensionnelle européenne coordonnée par Eurostat. Elle a le mérite de fournir des données harmonisées pour l'ensemble des pays participants. L'étude a porté sur la vague 4 de cette enquête (sauf pour l'Allemagne pour laquelle les données utilisées sont celles de la vague 3), collectée dans la plupart des pays au second semestre de l'année 1997 ; c'est la plus récente actuellement disponible. Ce décalage dans le temps n'est, pour le sujet traité ici, pas très gênant : les conditions de vie telles qu'on les a prises en compte sont en effet plus stables que les revenus ou d'autres indicateurs, et moins sujettes à des variations conjoncturelles.

La zone euro comprend l'Allemagne (AL), l'Autriche (AU), la Belgique (BE), l'Espagne (ES), la Finlande (FI), la France (FR), l'Irlande (IR), l'Italie (IT), les Pays-Bas (PB) et le Portugal (PO), ainsi que la Grèce qu'il n'a pas été possible de prendre en compte dans cette étude.

## Bibliographie

« Ressources financières, bien-être subjectif et conditions d'existence », P. Dickès, Trajectoires sociales et inégalités, Ed. Eres, 1994.

« Resources, deprivation and poverty », B. Nolan et C.T. Whelan, Clarendon Press, 1996.

« Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », S. Lollivier et D. Verger, *Economie et statistique* n°308-309-310, Insee.

« Pauvreté et indicateurs de conditions de vie », E. Crenner, Revenus et Patrimoine des ménages, *Synthèses* n°47, Insee.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12  
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2002

Abonnement annuel =  70 € (France)  87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature

Direction Générale :  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14  
Directeur de la publication :  
Paul Champsaur  
Rédacteur en chef :  
Daniel Temam  
Rédacteurs : J.-W. Angel,  
R. Baktavatsalou, C. Dulon,  
A.-C. Morin, B. Ouvré  
Maquette : C. Kohler  
Code Sage IP02822  
ISSN 0997 - 3192  
© INSEE 2002

